



Suite de réparation sans demande de réparation

Par **scheibel**, le **20/07/2010** à **17:53**

Bonjour,chrismrnje te remercie de ta réponse elle m'éclaircit rnpour info le montant des réparation s'élève à 210 euros pour remplacement d'un moto ventilateur d'occase,dépose de buse de ventilation ,la recherche de panne sur pilotage du relais 1er vitesse,réparation de faisceau et la main d'oeuvre et un fusible rnréparation que j'aurai pu faire moi-même si j'avais été mis au courant de la nature de la panne par le garage avant leur interventionrndonc il me semble justifiable d'aller au contentieux si il n'y a pas de consentement amiable ce que j'ai proposé et que l'on m'a refusérnqu'en penses tu? et sur quelle article de loi puis je m'appuyer pour ma défense ce n'est pas la somme mais le principernque ferais tu à ma place?rnrn merci de ton aide, cela m'aide plutôt bienrnrn cordialement

Par **sosjuju**, le **20/07/2010** à **21:01**

bonjour, rnsi votre garagiste vous demande de régler une facture de réparations non demandées vous pouvez vous appuyer sur l'article suivant:rn Article 1315 alinéa 1 du code civil "Celui qui réclame l'exécution d'une obligation doit la prouver."